

*Initiatives parlementaires*

Les secteurs comme la police, le solliciteur général, la justice, pêches et océans, communications, et la Défense nationale sont exclus, ce qui fait que pour l'ensemble de ces contrats, cela représente 9 p. 100 et moins.

Revenons au point de départ. Ce que nous avons au niveau du ministère des Approvisionnements et Services fonctionne bien sur le terrain. Les entrepreneurs nous disent qu'ils sont satisfaits. Ils voulaient avoir la possibilité de soumissionner, ils l'ont maintenant, et en plus, cela peut se faire par ordinateur où à chaque jour ils sont en mesure de connaître l'ensemble des biens et services dont notre gouvernement a besoin, et ils sont en mesure de présenter leurs soumissions.

Alors, dans les circonstances, monsieur le Président, je n'entends pas discuter plus longuement de ce dossier, puisque la motion qui nous a été présentée par le député n'est pas, à toutes fins pratiques, vraiment nécessaire. Les gens se disent satisfaits et s'il y a quelques améliorations quelconques à apporter, il nous fera plaisir de l'étudier; moi le premier comme député d'une circonscription qui est d'une région où le taux de chômage est élevé, où nos PME aussi veulent avoir du travail, vous pouvez être assurés que nous allons faire le nécessaire pour aider celles-ci et faire en sorte qu'elles puissent avoir la possibilité d'aller chercher des contrats. Actuellement, on nous dit qu'ils ont cette possibilité.

[Traduction]

**Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe):** Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends part ce soir au débat sur cette très importante question.

Dans sa grande sagesse, mon collègue d'Okanagan—Similkameen—Merritt a vu que le système actuel ne venait pas en aide aux petites entreprises et a présenté cette motion afin de demander aux députés de cette Chambre d'appuyer ces dernières et de promouvoir le programme «d'achats chez-nous».

Je connais bien la situation de nombreuses petites entreprises de ma région et je peux vous dire, monsieur le Président, que les préoccupations de mon collègue sont fondées.

La semaine dernière, j'ai visité l'Institut des sciences de la mer, un organisme fédéral situé à Pat Bay, dans ma circonscription, et chargé de mettre au point une péniche de récupération du pétrole répandu. L'une des choses que l'Institut des sciences de la mer a voulu faire lorsqu'il a reçu cette commande, c'est d'attirer dans la région des petites entreprises de technologie de pointe offrant des salaires élevés de telle sorte que des emplois soient créés

et que la région bénéficie de toutes les retombées économiques qui en découlerait.

Cela s'est produit dans une large mesure. Toutefois, cette idée a été rejetée par le gouvernement. D'abord, le Programme des propositions spontanées a été supprimé en 1989, et les petites entreprises de technologie de pointe offrant des salaires élevés en ont pâti comme elles ont pâti de l'Accord de libre-échange.

L'Accord de libre-échange impose des contraintes additionnelles au secteur canadien de la petite entreprise. Il le pénalise.

Rappelons d'abord les faits. Quatre-vingt-dix-sept p. 100 des entreprises du Canada comptent moins de 50 employés. Cela montre bien où est le potentiel de création d'emplois—97 p. 100 des entreprises canadiennes sont des petites entreprises.

Or, je le répète, l'Accord de libre-échange impose des contraintes aux petites entreprises qui sont déjà pénalisées par suite de la valeur élevée du dollar et de la politique gouvernementale des taux d'intérêt élevés. Pour ces trois raisons, plus de 13 000 entreprises ont fait faillite en 1991. Cela montre donc, à mon avis, qu'il nous faut un programme national de soutien du secteur des petites entreprises. Ce sont ces entreprises qui créent des emplois, des emplois qui génèrent des recettes fiscales pour notre gouvernement, de sorte que nous pouvons financer nos programmes sociaux et bâtir une économie robuste.

En vertu de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, le GATT, le gouvernement fédéral peut ne pas lancer des appels d'offres dans le cas de contrats dont la valeur serait inférieure à 204 000 \$. Tout en respectant le GATT, il est donc possible de faire des achats chez nous, dans la mesure où le montant ne dépasse pas 204 000 \$. Ce processus semble raisonnable. Dans l'Accord de libre-échange, qui lie le Canada et les États-Unis, le montant a été réduit à 29 000 \$, ce qui ne permet pas de gros achats, surtout si nous voulons créer des emplois bien rémunérés dans le domaine de la haute technologie au Canada, étant donné les avantages que présentent la technologie et l'éducation.

Ce serait assez ennuyeux, même dans l'état actuel des choses, si ce n'était de l'avantage dont jouissent les États-Unis. Ils ont un avantage par rapport à nous, parce qu'ils ne sont pas assujettis au même genre de dispositions. Les Américains ont une loi qui encourage l'achat de produits des États-Unis et qui protège vraiment, et dans une bien plus grande mesure, leur secteur des petites entreprises.